

Bourse Auteur de film d'animation

FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE

Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 16 juin 2024 à 23h59

Présentation du dispositif

La Fondation Jean-Luc Lagardère récompense des jeunes auteurs désireux de réaliser, en France ou à l'étranger, un film d'animation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le candidat doit être un jeune auteur, porteur d'un projet de film d'animation et désireux de le réaliser, en France ou à l'étranger, ou à une équipe de co-auteurs.

— Critères d'éligibilité

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- avoir au 31 décembre 2024, 30 ans maximum, étant entendu que l'ensemble des auteurs littéraires, graphiques et auteurs-réalisateurs devront satisfaire cette condition,
- être francophone : les candidats ne doivent pas nécessairement avoir la nationalité d'un pays francophone mais doivent être en mesure de présenter leur projet en français, à l'écrit (et à l'oral, s'ils sont sélectionnés pour passer devant le jury).

Un projet déjà présenté à la bourse Auteur de film d'animation et non retenu peut être représenté, à condition d'avoir évolué de manière significative et de comporter de nouveaux éléments.

Un projet de film étudiant ou issu d'un cursus scolaire, ne peut pas être proposé comme projet développé grâce à l'obtention de la Bourse.

Chaque Candidat ne peut présenter qu'un seul projet (même si cet autre projet est développé avec un autre Candidat).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'attribution de cette bourse permet de réaliser un court-métrage ou un unitaire ou le pilote d'un long-métrage ou d'une série, adapté à une diffusion pour la télévision ou le cinéma.

Le projet pourra être présenté, par un ou plusieurs candidats, dans la limite de 3 au maximum, étant entendu que chacun des candidats présentant un même projet et un seul dossier de candidature.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la bourse Auteur de film d'animation est de 20 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour le dépôt en ligne du dossier de candidature, les candidats devront tout d'abord compléter en ligne [un formulaire de candidature](#) et signaler leur pleine et entière connaissance et acceptation du règlement, puis fournir les éléments suivants rédigés en français, sous forme d'un fichier informatique unique à joindre, de préférence au format PDF.

— Éléments à prévoir

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

Présentation du ou des candidat(s) :

- la lettre de motivation (commune si plusieurs Candidats) expliquant les motifs de la candidature à la bourse,
- dans le cas d'un projet présenté par plusieurs Candidats, préciser le représentant du projet (auquel sera remis le chèque correspondant au montant de la bourse si désigné Lauréat),
- le curriculum vitæ précisant formation et expérience dans le domaine de l'animation de chaque candidat,
- un document avec des liens type Vimeo (avec code d'accès) vers des œuvres ou travaux précédemment réalisés à titre professionnel ou dans le cadre des études.

Présentation du projet, si le projet présenté est un court-métrage, un long métrage ou un unitaire :

- une note d'intention du projet (d'une à deux pages maximum),
 - un dossier (de 12 à 30 pages maximum pour un court métrage, et 40 pages maximum pour un long métrage ou unitaire spécial TV) comprenant :
 - un synopsis,
 - un extrait de scénario avec au moins deux scènes dialoguées écrites (si le film est dialogué),
 - le design des personnages,
 - des recherches graphiques sur les décors,
 - un story-board (large extrait significatif, notamment dans le cas d'un LM ou d'un spécial TV),
 - un animatique (si disponible),
 - un budget détaillé,
 - un plan de financement détaillé (le Candidat est invité à préciser sur le budget, quand il le peut, à quel type de

- poste de fabrication du film la bourse sera destinée en cas d'obtention de celle-ci),
- un calendrier de réalisation du projet.

Présentation du projet, si le projet présenté est une série :

- une note d'intention de l'auteur ou des auteurs expliquant notamment les principes récurrents de la série ainsi que le choix du sujet, le format et les intentions de développement (d'une à trois pages),
- un dossier (de 20 à 40 pages maximum) comprenant :
 - un concept,
 - une bible littéraire constituée : d'un script principal (ou d'un large extrait du script avec ses scènes dialoguées (si la série est dialoguée) ou à défaut d'un synopsis développé), de 3 à 8 pitches d'épisodes de la série (en fonction du nombre d'épisodes prévu),
 - une bible graphique constituée des designs de personnages et de décors,
 - un story-board d'un épisode,
 - un animatique (si disponible),
 - un budget détaillé,
 - un plan de financement détaillé ((le Candidat est invité à préciser sur le budget, quand il le peut, à quel type de poste de fabrication du film la bourse sera destinée en cas d'obtention de celle-ci),
 - un calendrier de réalisation du projet.

Autres pièces administratives obligatoires :

- fiche de participation signée (une fiche signée par chaque candidat),
- charte du Lauréat signée (une charte signée par chaque candidat),
- photocopie d'une pièce d'identité (recto et verso si carte d'identité) de chaque candidat.

Organisme

FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE

- Immeuble Monceau
42, rue Washington
75408 PARIS Cedex 08
Téléphone : 01 40 69 16 82
E-mail : fondjll@lagardere.fr
Web : www.fondation-jeanluclagardere.com